



Règlement 2023

1. Définition

L'épreuve du Ladies Day est ouverte à tous les membres et Town Member amateurs féminins du Brussels Drohme Golf Club, affiliés à la Fédération Royale Belge de Golf et ayant un handicap inférieur ou égal à 45.

2. Terrain

Le terrain utilisé est celui du Brussels Drohme Golf Club joué selon le tour conventionnel sur 9 trous (par 31) ou 18 trous (par 62).

Les jeudis de Ladies Day, les participantes ont priorité de départ – après 16h – sur les autres parties sans pour autant qu'elles ne contreviennent aux règles de golf et à l'étiquette notamment quant au jeu lent et au droit de passage de la partie qui suit en cas de recherche de balle.

3. Formules de jeu

Les épreuves qualificatives du Ladies Day se jouent en 9 trous single Stableford selon le slope et le course rating du terrain.

Les épreuves finales se jouent en 18 trous single match play avec $\frac{3}{4}$ de la différence des handicaps pour les épreuves finales nettes et scratch pour les épreuves finales brutes.

Les règles de golf éditées par le R & A Golf of St-Andrews et l'USGA sont d'application ainsi que les règles locales du Brussels Drohme Golf Club.

4. Organisation des parties

La joueuse organise sa partie avec le marqueur de son choix, autre participante du Ladies Day, en s'inscrivant sur i-Golf. En outre, elle réserve son parcours si elle s'inscrit en dehors de la tranche réservée « Ladies Day ».

Les joueuses veilleront à former des parties permettant le meilleur rythme de jeu (3 joueurs maximum) et tiendront compte pour leur départ de l'heure de la remise des prix (voir infra).

Les cartes de score dûment remplies et signées (joueuse et marqueur) seront remises au secrétariat du Club sans retard. Après l'heure fixée pour la remise des prix, les cartes rentrées ne pourront plus compter que pour le classement final.

Chaque compétiteur doit inscrire son handicap sur sa carte.

5. Cotisation

Une cotisation annuelle unique dont le montant est déterminé par le comité responsable du Ladies Day est payable par toutes les joueuses lors de leur première participation à une épreuve qualificative (voir Annexe 2).

Les joueuses n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle ne participeront pas à la remise des prix du jour et leur résultat ne comptera pas pour le classement donnant accès aux finales.

Spécial juniors : la cotisation annuelle est réduite à la moitié de celle d'une joueuse adulte.

6. Participation

Outre le droit d'accès au terrain demandé par le Brussels Drophme Golf Club, une participation, dont le montant est également fixé par le comité du Ladies Day, est demandée lors de chaque inscription (voir Annexe 2).

7. Utilisation des fonds

Les fonds récoltés servent à payer les prix offerts aux joueuses ou à financer des manifestations organisées en vue de servir les intérêts du Ladies Day. Les membres du comité responsable ne reçoivent aucune rétribution pour leur mandat. La trésorière tient une balance des comptes d'entrées et de sorties ainsi que tous les justificatifs de ces mouvements. Elle dresse un compte annuel où il est fait état des éventuels stocks de prix disponibles dont chaque membre du Ladies Day en règle de cotisation peut prendre connaissance sur simple demande. L'excédent de l'année est intégralement reporté à l'exercice suivant.

8. Calendrier des épreuves

Les épreuves qualificatives se jouent tous les jeudis entre le lever et le coucher du soleil selon le programme du Ladies Day qui s'accorde au calendrier des compétitions du Brussels Drophme Golf Club qui fixera de même le week-end du déroulement des finales en fin de saison.

9. Interruption et annulation

Si une épreuve qualificative est interrompue pour raisons climatiques ou pour force majeure par un responsable du terrain et qu'elle ne peut pas reprendre à temps pour permettre aux joueuses inscrites au minimum 2 heures avant la remise des prix de terminer leur parcours, l'entièreté de l'épreuve sera annulée et aucune carte du jour ne sera prise en compte pour le classement final. Une épreuve qualificative annulée ne sera pas nécessairement reportée.

10. Catégories

Pour les épreuves qualificatives, les joueuses sont réparties en deux catégories minimum. Celles-ci sont définies par le comité organisateur en début de saison. Par souci d'équilibre, ces catégories peuvent éventuellement être modifiées en cours de saison pour une ou plusieurs épreuves.

11. Classements

Les compétitions du jeudi donnent lieu chaque semaine à un classement net pour chaque catégorie. Un classement brut toutes catégories confondues est également établi.

Un classement général en brut et en net toutes catégories confondues est établi sur base des 8 meilleurs résultats obtenus en cours de saison. En cas d'égalité, le départage s'effectue sur base du plus grand nombre de participations au Ladies Day, ensuite du meilleur résultat différent suivant les 8 meilleurs. Si l'égalité subsiste, on tiendra compte du premier meilleur résultat des 8 ayant servi au classement ensuite le deuxième meilleur résultat et ainsi de suite. Les 12 premières joueuses du classement brut et les 18 premières joueuses du classement net (non reprises au classement brut) participeront aux finales pour autant qu'elles aient participé à 8 épreuves qualificatives au minimum. Seules les Full Members peuvent participer aux finales le week-end. Les finales se déroulent séparément pour chaque classement sous forme de tournoi par élimination directe. Les matches sont organisés conformément aux tableaux reproduits en annexe 1.

12. Remise des prix

La remise des prix suit l'épreuve qualificative ou le dernier match des finales.

Les jeudis, l'heure de cette remise des prix est fonction de la durée du jour et fluctue donc selon la saison entre 19h et 20h30. L'horaire de la remise des prix est annoncé une semaine à l'avance.

13. Prix

Un prix est attribué au premier résultat brut, toutes catégories de handicap et d'âge confondues.

Trois prix net sont attribués pour chaque catégorie.

Ces prix ne peuvent pas être cumulés.

La joueuse absente à la remise des prix laisse son prix à celle qui la suit au classement du jour.

D'autres prix peuvent également être attribués.

14. Challenges

La gagnante de la finale net et la gagnante de la finale brut se voient attribuer le titre de « VAINQUEUR LADIES DAY » de l'année et voient leur nom gravé sur le « CHALLENGE LADIES DAY » qui est affiché au Club.

15. Comité - 1ère du classement contre 4ème

- 2ème du classement contre 3ème
- 3ème et 4ème sorties de la demi-finale
- 1ère et 2ème sorties de la demi-finale
- 1ère du classement contre 4ème
- 2ème du classement contre 3ème
- 3ème et 4ème sorties de la demi-finale
- 1ère et 2ème sorties de la demi-finale

Le Comité du Ladies Day est composé de trois membres, à savoir : la responsable du Ladies Day, la trésorière, 1 membre. Ces mandats sont gratuits et non cumulatifs.

Le Comité se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que les nécessités l'imposent.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présentes et ne doivent pas être justifiées.

Le comité publiera sur l'annexe 2 du présent règlement les informations particulières à la saison :

- montant de la cotisation annuelle (article 5)
- montant du droit de participation (article 6)
- calendrier des épreuves (article 8)
- catégories (article 10)
- membres du Comité

ANNEXE 1 – FORMATION DES PARTIES POUR LES FINALES

Tableau à 18 qualifiées réparties en 5 groupes de 3 joueuses

Finale du classement NET

- 3 x 9 trous single stableford net.
- Répartition des groupes

Le samedi matin = 1er tour

- 1) 1ère – 2ème – 3ème joueuse
- 2) 4ème – 5ème – 6ème joueuse
- 3) 7ème – 8ème – 9ème joueuse

- 4) 10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} joueuse
- 5) 13^{ème} – 14^{ème} – 15^{ème} joueuse
- 6) 16^{ème} – 17^{ème} – 18^{ème} joueuse

Le samedi après-midi = 2^{ème} tour

- 1) 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} joueuse
- 2) 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} joueuse
- 3) 7^{ème} – 8^{ème} – 9^{ème} joueuse
- 4) 10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} joueuse
- 5) 13^{ème} – 14^{ème} – 15^{ème} joueuse
- 6) 16^{ème} – 17^{ème} – 18^{ème} joueuse

Suivant classement du 1^{er} tour

Le dimanche matin = 3^{ème} tour

- 1) 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} joueuse
- 2) 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} joueuse
- 3) 7^{ème} – 8^{ème} – 9^{ème} joueuse
- 4) 10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} joueuse
- 5) 13^{ème} – 14^{ème} – 15^{ème} joueuse

Suivant classement du samedi

– L'addition des points stableford obtenus le samedi matin, le samedi après-midi et le dimanche matin déterminera le classement pour la demi-finale de l'après-midi.

Premier et second tour :

- **en cas d'égalité** après 18 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 9 premiers, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

Troisième tour :

- **en cas d'égalité** après 27 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 18 derniers, puis les 9 premiers puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

Demi-finale Net = 9 trous Match Play Net ($\frac{3}{4}$ de la différence du playing handicap slopé).

Si égalité = Sudden Death

– **Petite finale Net** = 9 trous Match Play Net ($\frac{3}{4}$ de la différence du playing handicap slopé).

Si égalité = Sudden Death.

– **Finale Net** = 9 trous Match Play Net ($\frac{3}{4}$ de la différence du playing handicap slopé et une limite de 10 strokes). Si égalité = Sudden Death.

- **en cas d'égalité** dans les finales net après 9 trous (petite finale ou finale), les strokes rendus seront à nouveau rendus pour les extra-holes.

Tableau à 12 qualifiées réparties en 4 groupes de 3 joueuses

Finale du classement **BRUT**

- 3 x 9 trous strokeplay Brut
- Répartition des groupes

Le samedi matin = 1^{er} tour

- 1) 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} joueuse
- 2) 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} joueuse
- 3) 7^{ème} – 8^{ème} – 9^{ème} joueuse
- 4) 10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} joueuse

Le samedi après-midi = 2^{ème} tour

- 1) 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} joueuse
- 2) 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} joueuse
- 3) 7^{ème} – 8^{ème} – 9^{ème} joueuse
- 4) 10^{ème} – 11^{ème} – 12^{ème} joueuse

Suivant classement du 1^{er} tour

Le dimanche matin = 3^{ème} tour

- 1) 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} joueuse
- 2) 4^{ème} – 5^{ème} – 6^{ème} joueuse
- 3) 7^{ème} – 8^{ème} – 9^{ème} joueuse

Suivant classement du 2^{ème} tour

Premier et second tour :

- **en cas d'égalité** après 18 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 9 premiers, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

Troisième tour :

- **en cas d'égalité** après 27 trous, le départage se fera sur les 9 derniers trous puis les 18 derniers, puis les 9 premiers puis les 6 derniers, puis les 3 derniers et le dernier trou. En cas de nouvelle égalité, c'est le plus petit hcp en net qui passe le cut et le plus haut en brut qui passe le cut

- L'addition des points Strokeplay brut obtenus le samedi matin, après-midi et dimanche matin, déterminera le classement pour la petite et la grande finale de l'après-midi.

Demi-finale Brut = 9 trous Match Play Brut

Si égalité = Sudden Death

- **Petite finale Brut = 9 trous Match Play Brut**

Si égalité = Sudden Death.

- **Finale Brut = 9 trous Match Play Brut.** Si égalité = Sudden Death.

Tous litiges seront soumis au capitaine du club dont les décisions seront finales.

ANNEXE 2 – INFORMATIONS 2022

Cotisation (Article 5)

La cotisation annuelle au Ladies Day est fixée à 30 € et 15 € pour les juniors. **(Payable uniquement**

par virement sur **notre nouveau compte BE14 0019 2418 7683** au nom du LADIES BDGC en mentionnant votre nom et cotisation 2023)

Participation (Article 6)

Le droit de participation aux épreuves du Ladies Day est fixé à 3 € pour toutes les participantes.

Calendrier des épreuves (Article 8)

Les épreuves qualificatives en vue des finales et les Prix Spéciaux du Ladies Day se joueront tous les jeudis du 16 mars 2023 au 05 octobre 2023 (Sauf le jeudi 18 mai, jour de l'Ascension et Championnat du club).

Les finales se dérouleront le samedi 14 octobre et le dimanche 15 octobre 2023.

Catégories (Article 10)

Première catégorie : handicaps de 0 à 20,4

Deuxième catégorie : handicaps de 20,5 à 45

Comité (Article 15)

Responsable : Laurence Manneback

Membres : Anne Van Obost et Isabelle Haelterman,

Adresse mail du Ladies Day : ladiesbdgc@gmail.com

Facebook (groupe fermé) : BDGC LADIES DAY